

INTERDICTION PROVISOIRE  
DE STATIONNEMENT  
37, rue Jean Marini

001055

PUBLIÉ LE 04 JUIL. 2024

## ARRÊTÉ

### LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 L 2212-2 et L 2212-5 portant sur la police municipale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 portant sur la police de la circulation et du stationnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2214-3 portant sur les dispositions applicables dans les Communes où la police d'état est instituée,

VU la demande en date du 25 juin 2024 formulée par l'entreprise DAZIN DEMECO sise 17 av Lamartine – 13170 Les Pennes Mirabeau concernant des opérations de déménagement,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules pour assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques,

## ARRETE

**ARTICLE 1** - Afin de permettre des opérations de déménagement, **le stationnement de tous les véhicules, à l'exception de celui du pétitionnaire, est provisoirement interdit sur trois (3) emplacements au plus près du N°37, rue Jean Marini :**

**Le 08 juillet 2024**

**ARTICLE 2** - Les véhicules en infraction, visés à l'article 1 seront considérés comme gênants et feront l'objet d'une mise en fourrière.

**ARTICLE 3** – La présignalisation et la signalisation de l'interdiction seront mises en place par les Services Techniques Municipaux.

**ARTICLE 4** –Le pétitionnaire doit acquitter une redevance fixée par délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2022.

**Elle est de 9,70€ par emplacement et par jour + Frais de gestion 5€**

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**ARTICLE 6** - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SALON, le 04 JUIL. 2024

  
E/ Le Maire  
Par Délégation, Michel ROUX  
Premier Adjoint au Maire  
Vice- Président de la Métropole



01/01/2024 -> 31/12/2024

Mairie de Salon de Provence  
Service Réglementation administrative  
174 place de l'Hôtel de Ville  
13300 Salon-de-Provence France  
Tél : 04 90 44 89 62  
Facture du **02/07/2024**

Ste DAZIN DEMECO  
17, Rue rue lamartine  
13170 LES PENNES MIRABEAU

A régler avant le **Dès réception de la présente facture**  
Chèque à l'ordre de "La Régie domaine public"

Code tiers :

37, rue Jean Marini

Dénomination	Quantité*	P.Unitaire	P.Total
<b>ODP</b>			
Frais de gestion ODP (/forfait) <i>Frais de gestion 1,00 - Période : 08/07/2024 - 08/07/2024</i>	1,00	5,00	5,00
STA ZONE PAYANTE AVEC RESA (/forfait) <i>Jour(s) 1,00 * Véhicule(s) 3,00 - Période : 08/07/2024 - 08/07/2024</i>	3,00	9,70	29,10
<b>Total (En Eur) :</b>			<b>34,10</b>

(\*) Quantité arrondie au centième inférieur

*Références pour le paiement en ligne*

**Paiement en ligne :** Possibilité de payer en ligne de manière sécurisée via le service TIPI du Trésor Public en vous rendant à l'adresse web suivante :

URL : <https://portailtipi.geodp.io/#!/sdp> - Code régie : **048823**

**ODP : N° FACTURE : 0240001500574 - MONTANT : 34,10 €**

*Talon à joindre au règlement*

**REDEVABLE : DAZIN DEMECO**  
**N° FACTURE : 0240001500574**



**DATE : 02/07/2024**  
**SOMME DUE: 34,10 €**

ASL - Rond point de la patrouille  
de France - Av Georges Guynemer

- bd du Roi René -
- bd de la Reine Jeanne
- Av Paul Bourret
- bd Aristide Briand
- Rue Jean Marini.



**MANDE DE DEROGATION  
DE TONNAGE > 3,5T**

GESTION DOMAINE PUBLIC  
n 2 JUL. 2024  
SERVICE VOIRIE

CO DAZIN

Adresse..... 17 avenue Lamartine 13170 des Pennes

Mirabeau

Mail..... demeco@dazin.fr

Téléphone..... 04 42 02 12 12

Tonnage des véhicules..... PL 19 Tonnes

Longueur des véhicules..... 12 mètres

Nombre d'essieux..... 4

Nature de l'intervention ou des Travaux..... déménagement

Adresse du chantier..... 37 Rue Jean Marini 13300 Salon de Provence

Voies empruntées (obligatoire de lister toutes les voies empruntées).....

Bd Marechal Foch ; Avenue Paul Bousset ;

Bd Aristide Briand ; Rue Jean Marini

Date(s) d'intervention..... 08/07/24

Fait à Salon de Provence

Le 25/06/24

Le demandeur,

DAZIN DEMENAGEMENTS SN

17 Avenue Lamartine

13170 LES PENNES MIRABEAU

Tél : 04 42 02 12 12

Siret : 844 899 666 - APE 7010 Z

Avis Voirie

Soumis à Dérogation de tonnage

Non soumis à Dérogation de tonnage

Autorisé

Refusé

Police Administrative

☎ 04. 90.44.89.62 -

e-mail : police-administrative@salon-de-provence.org

GESTION DOMAINE PUBLIC  
n 2 JUL. 2024  
SERVICE VOIRIE